

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 novembre 2017**

A une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 13 novembre 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle tous les conseillers étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre  
 District No 2 - Madame Anabel Vachon  
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard  
 District No 4 - Monsieur Patrick Bergeron  
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard  
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, maire ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Mathieu, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1. SÉANCE ORDINAIRE du 2 octobre 2017
4. Dossiers en cours
  - 4.1 \_\_\_\_\_
  - 4.2 \_\_\_\_\_
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1. Comptes à payer
  - 5.2. Nomination sur les différents organismes ou comités internes
    - 5.2.1 MRC
    - 5.2.2 LOISIRS ET CULTURE
    - 5.2.3 ARÉNA
    - 5.2.4 TRAVAUX PUBLICS
    - 5.2.5 RESSOURCES HUMAINES
    - 5.2.6 INCENDIE
    - 5.2.7 FAMILLE ET AÎNÉS
    - 5.2.8 TABLE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
    - 5.2.9 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL
    - 5.2.10 BOUQUINERIE

- 5.2.11 MAISON DES JEUNES
- 5.2.12 COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE GESTION
- 5.2.13 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.2.14 FONDS DE DÉVELOPPEMENT
- 5.2.15 CHAMBRE DE COMMERCE
- 5.2.16 RÉGIE INTERMUNICIPALE BEAUCE-AMIANTE
- 5.2.17 OMH-3 ÉLUS
- 5.2.18 RIRT
- 5.2.19 TRANSPORT ADAPTÉ
- 5.2.20 DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX (MATIÈRES RÉSIDUELLES);
- 5.2.21 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

### 5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

## 6. CORRESPONDANCE

## 7. URBANISME

- 7.1. Dérogations mineures : DM 2017-18 et DM 2017-19

## 8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Acceptation des soumissions cueillette et transport des matières résiduelles
- 8.2. Appel d'offres soumissions sel adoucisseur

## 9. INCENDIE

- 9.1 Résolution pour demande d'aide financière pour la formation de pompiers
- 9.2 ADOPTION DU REGLEMENT EMPRUNT DU CAMION CITERNE

## 10. Période de questions

## 11. Prochaine séance

## 12. Levée de la séance

**17-11-7004**

Il est proposé par Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 2 octobre 2017

**17-11-7005**

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE du 2 octobre 2017.

**ADOPTÉ**

### **4. DOSSIERS EN COURS**

- 4.1 François Baril donne un résumé des activités auxquelles il participera le 21 novembre, rencontre de la table de développement des communautés;
- Une rencontre du Patrimoine Bâti aura lieu le 25 novembre, une

candidature d'East Broughton sera soumise;  
 Une rencontre du développement social et intergénérationnel  
 aura lieu sous peu.

## **5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **5.1 Comptes à payer**

**CONSIDÉRANT QU'**une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 octobre 2017, a été préparée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de **1 210 412.86 \$** incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois d'octobre 2017 au montant de 1 145 505.15 \$ et 64 907.71\$ pour les prélèvements salaires.

**17-11-7006**

**ADOPTÉ**

### **5.2 Nomination sur les différents organismes ou comités internes**

#### **5.2.1 MRC**

Il est proposé par Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Kaven Mathieu, maire pour représenter la municipalité au sein de la **MRC**;

**ADOPTÉ**

**17-11-7007**

#### **5.2.2 LOISIRS ET CULTURE**

Il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Anabel Vachon pour représenter la municipalité au sein des **LOISIRS ET DE LA CULTURE**;

**17-11-7008**

**ADOPTÉ**

#### **5.2.3 ARÉNA**

Il est proposé par Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Pascal Lessard pour représenter la municipalité au sein de **L'ARÉNA**;

**17-11-7009**

**ADOPTÉ**

#### **5.2.4 TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Patrick Bergeron pour représenter la municipalité au sein des **TRAVAUX PUBLICS**;

**17-11-7010**

**ADOPTÉ**

#### **5.2.5 RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par François Baril de déléguer Josée

- 17-11-7011 Saint-Pierre pour représenter la municipalité au sein des **RESSOURCES HUMAINES;** **ADOPTÉ**
- 5.2.6 **SÉCURITÉ INCENDIE**  
Il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Marco Bernard pour représenter la municipalité au sein du comité de **SÉCURITÉ INCENDIE;**
- 17-11-7012 **ADOPTÉ**
- 5.2.7 **FAMILLE ET AÎNÉS**  
Il est proposé par Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer François Baril pour représenter la municipalité au sein de la **FAMILLE ET DES AÎNÉS;**
- 17-11-7013 **ADOPTÉ**
- 5.2.8 **TABLE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**  
Il est proposé par Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer François Baril pour représenter la municipalité au sein de la **TABLE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS;**
- 17-11-7014 **ADOPTÉ**
- 5.2.9 **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL**  
Il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer François Baril pour représenter la municipalité au sein du **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL;**
- 17-11-7015 **ADOPTÉ**
- 5.2.10 **BOUQUINERIE**  
Il est proposé par Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Josée Saint-Pierre pour représenter la municipalité au sein de la **BOUQUINERIE;**
- 17-11-7016 **ADOPTÉ**
- 5.2.11 **MAISON DES JEUNES**  
Il est proposé par Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Patrick Bergeron pour représenter la municipalité au sein de la **MAISON DES JEUNES;**
- 17-11-7017 **ADOPTÉ**
- 5.2.12 **COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE GESTION-**  
Il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer François Baril et le maire pour représenter la municipalité au sein du **COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE GESTION;**
- 17-11-7018

ADOPTÉ

**5.2.13 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) -2  
ÉLUS**

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Marco Bernard et Patrick Bergeron pour représenter la municipalité au sein du **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);**

17-11-7019

ADOPTÉ

ADOPTÉ

**5.2.14 FONDS DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Kaven Mathieu, maire pour représenter la municipalité au sein du **FONDS DE DÉVELOPPEMENT;**

17-11-7020

ADOPTÉ

**5.2.15 CHAMBRE DE COMMERCE D'EAST BROUGHTON**

Il est proposé par Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Pascal Lessard pour représenter la municipalité au sein de la **CHAMBRE DE COMMERCE;**

17-11-7021

ADOPTÉ

**5.2.16 RÉGIE INTERMUNICIPALE BEAUCE-AMIANTE**

Il est proposé par Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Kaven Mathieu, maire pour représenter la municipalité au sein de la **RÉGIE INTERMUNICIPALE BEAUCE-AMIANTE;**

17-11-7022

ADOPTÉ

**5.2.17 Office municipal d'habitation**

Il est proposé par Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Anabel Vachon, François Baril et Patrick Bergeron pour représenter la municipalité au sein de **l'OMH;**

17-11-7023

ADOPTÉ

**5.2.18 Régie intermunicipale de la Région de Thetford**

Il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Anabel Vachon pour représenter la municipalité au sein de la **RIRT;**

17-11-7024

ADOPTÉ

**5.2.19 TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité

des conseillers de déléguer Anabel Vachon pour représenter la municipalité au sein du **TRANSPORT ADAPTÉ**;  
**17-11-7025** **ADOPTÉ**

**5.2.20 DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX (MATIÈRES RÉSIDUELLES);**  
 Il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Anabel Vachon pour représenter la municipalité au sein des **DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX (MATIÈRES RÉSIDUELLES)**;  
**17-11-7026** **ADOPTÉ**

**5.2.21 COMITÉ D'EMBELLEMENT**  
 Il est proposé par Josée Saint Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer Pascal Lessard pour représenter la municipalité au sein du **COMITÉ D'EMBELLEMENT**.  
**17-11-7027** **ADOPTÉ**

**5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**  
 Il est proposé par Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer François Baril pour agir à titre de-maire suppléant de la municipalité d'East Broughton pour la période de novembre 2017 au 30 juin 2018.  
**17-11-7028** **ADOPTÉ**

## **6. CORRESPONDANCE**

L'Union des municipalités offre d'adhérer à l'UMQ pour 2018.

La municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus informe qu'elle met fin à l'entente concernant l'inspecteur municipal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

La Commission municipale transmet la résolution concernant le refus de la municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus d'être accompagnée par la Commission municipale dans le dossier du financement du service des loisirs et de la culture.

Le ministre Martin Coiteux confirme un montant de 3000\$ en aide financière pour la concrétisation du simulateur incendie.

M. Achille Bégin demande de modifier la vocation commerciale du bâtiment sis au 803-811, 10<sup>e</sup> avenue Nord afin qu'elle devienne résidentielle. **À traiter ultérieurement**

Le Réseau Biblio fait parvenir sa tarification 2018 (4.26\$/ personne).

La période de mise en candidature pour la 21<sup>e</sup> édition des prix

Hommage bénévolat-Québec se tiendra jusqu'au 5 décembre 2017.

La FQM rappelle l'importance de renouveler l'adhésion pour 2018.

Le ministre Coiteux avise que le protocole d'entente relatif l'aide financière de 100 000\$ dans le projet des travaux de voirie et d'aménagements paysagers au cœur du village nous parviendra sous peu.

Des mots de félicitations furent adressés au maire pour son élection.

Mme Chantal Vachon et M. Jean-François Vachon demandent d'aviser les employés municipaux de ne plus rien jeter sur leur terrain dans le 7<sup>e</sup> rang Nord.

Des demandes de donc furent reçues de l'AFEAS, de la St-Vincent-de-Paul et de l'Opération Nez rouge. Ces demandes seront traitées ultérieurement.

## **7. URBANISME**

### **7.1 Dérogations mineure DM-2017-18 de Mme Mélanie Lessard domiciliée au 240, rue Létourneau ;**

**ATTENDU QUE** l'espace entre la résidence et la limite de propriété est restreint par la présence d'un talus et qu'ainsi la marge latérale ne serait que de 1,5 m au lieu de 2 m prescrit par le règlement;

**ATTENDU QUE** la présence d'une descente de cave sur le côté gauche de la cour empiète sur la longueur disponible pour construire un garage suffisamment long pour accueillir deux voitures stationnées l'une à la suite de l'autre;

**ATTENDU QUE** Mme Lessard demande d'empiéter de 3 pieds (0,9m) dans la marge de recul avant afin de pouvoir construire ce garage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure **DM-2017-18**

17-11-7029

**ADOPTÉ**

### **7.2 Dérogation mineure DM-2017-19 de Claude Lessard (La Gargouille) située au 611, avenue Notre-Dame;**

**ATTENDU QUE** dans le contexte d'un certificat de localisation demandé par M. Claude Lessard propriétaire du restaurant La Gargouille, l'arpenteur géomètre M. Stéphane Roy a constaté que la marge avant du restaurant était de 7,05 m sur le coin de la bâtisse situé à l'intersection de la rue Grondin et de l'avenue Notre-Dame. La norme étant de 7,6 m pour une marge de recul avant;

**ATTENDU QUE** pour que le certificat de localisation soit délivré, la municipalité doit accepter cette situation et c'est pourquoi M. Lessard fait cette demande de dérogation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter (ou de refuser) la demande de dérogation mineure **DM-2017-19**

17-11-7030

ADOPTÉ

**8. TRAVAUX PUBLICS****8.1 Acceptation des soumissions cueillette et transport des matières résiduelles**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et des gros rebuts ;

**ATTENDU QUE** trois soumissionnaires ont fait parvenir des prix (taxes incluses):

|          | MATREC       |              | SANIFER      |             | DENIS FORTIER |             |
|----------|--------------|--------------|--------------|-------------|---------------|-------------|
|          | Hebdomadaire | 2 semaines   | Hebdomadaire | 2 semaines  | Hebdomadaire  | 2 semaines  |
| OPTION 1 |              |              |              |             |               |             |
| PRIX     | 97 682.76 \$ | 71 744.40\$  | 52 510.30\$  | 42426.35\$  | 62764.80\$    | 48723.07\$  |
| OPTION 2 | 2018-2019    | 2018-2019    | 2018-2019    | 2018-2019   | 2018-2019     | 2018-2019   |
| PRIX     | 197 319.18\$ | 144 923.69\$ | 106333.37\$  | 85913.36\$  | 127098.71\$   | 98664.22\$  |
| OPTION 3 | 2018 à 2020  | 2018 à 2020  | 2018 à 2020  | 2018 à 2020 | 2018 à 2020   | 2018 à 2020 |
| PRIX     | 298 948.32\$ | 219 566.56\$ | 161502\$     | 130487.55\$ | 193040.99\$   | 149833.89\$ |
| OPTION 4 | 2018 À 2021  | 2018 À 2021  | 2018 À 2021  | 2018 À 2021 | 2018 À 2021   | 2018 À 2021 |
| PRIX     | 402 610.04\$ | 295 702.30\$ | 218049.85\$  | 176176.08\$ | 260631.80     | 202323.31\$ |
| OPTION 5 | 2018 À 2022  | 2018 À 2022  | 2018 À 2022  | 2018 À 2022 | 2018 À 2022   | 2018 À 2022 |
| PRIX     | 508 344.99\$ | 373 360.75\$ | 276011.38\$  | 223006.83\$ | 329912.40\$   | 256104.47\$ |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la plus basse soumission soit celle des Entreprises Sanifer pour un montant de **218 049,85 \$** taxes incluses pour une période **4 ans** et ce, pour effectuer la cueillette et le transport des matières résiduelles et des gros rebuts.

ADOPTÉ

17-11-7031

**8.2 Appel d'offres -soumissions sel adoucisseur**

Il est proposé par Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Directeur des travaux publics à demander des soumissions pour l'achat de sel d'adoucesseur.

17-11-7032

**9. INCENDIE**

**9.1 Résolution pour demande d'aide financière pour la formation de pompiers**



**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité d'East Broughton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité d'East Broughton prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I, de 4 Pompiers pour la formation autopompe, de 4 Pompiers pour la formation camion-échelle, de 8 Pompiers en décarcération, de 12 Pompiers en RCR, de 10 Pompiers en Gaz Métro et d'un Pompier pour la formation officier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

**En conséquence** Il est proposé par Marco Bernard et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

17-11-7033

ADOPTÉ

## 9.2 Adoption du règlement d'emprunt du camion-citerne

**ATTENDU QUE** l'avis de motion adopté le 2 octobre dernier ;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion-citerne a été adopté le 2 octobre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité que lors d'une session subséquente le Conseil municipal d'East Broughton adopte le règlement numéro 2017-204 décrétant une dépense de 400 573 \$ et un emprunt de 400 573 \$ pour acquérir un

camion-citerne pour le Service incendie. Cette dépense sera répartie par la suite à part égale entre Adstock, East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à acquérir un camion-citerne pour le Service incendie.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 400 573\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 400 573\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

17-11-7034

**AVIS DE MOTION DONNÉ LE : 2 octobre 2017**

**ADOPTÉ LE :**

**PUBLICATION LE :**

## **10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets sont :

1. Fonctionnement des micros;
2. Diffusion des assemblées sur le Web, à suivre pour 2018;
3. Sorties des pompiers, relatif aux émanations de gaz : la facturation sera à discuter avec l'entrepreneur;
4. Sens unique et sa pertinence;
5. Dépenses des élus de l'ancien Conseil jusqu'au 2017-10-31;
6. Fonctionnement de la période de questions;
7. Consultation des citoyens avant d'accepter un projet;
8. Méthode de taxation;
9. Dette municipale.

**11 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 21 h 15.

**ADOPTÉ**

**17-11-7035**

---

KAVEN MATHIEU, maire

---

Manon Vachon, Dir.générale adjointe